

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

EDITION HEBDOMADAIRE

SAMEDI MATIN

Paraisant le

ET

Se vendant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Édition Quotidienne

L'ABEILLE

Publie tous les Jours, en outre des Matières politiques, littéraires et locales

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des États-Unis et de l'Étranger;

Un Bulletin Maritime; Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier; Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Paraissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Hôtel Agnew

Tout un îlot sur la Plage Atlantique City.

Bureaux et Ateliers, 323 RUE DE CHARTRES, L'Édition Hebdomadaire

Boîtes d'alarmes d'incendie.

- 1 N. Front. 2 Laune et Bayou. 3 Bienville et Bayou. 4 St-Louis. 5 Canal et Bayou. 6 Canal et Bayou. 7 Canal et Bayou. 8 Canal et Bayou. 9 Canal et Bayou. 10 Canal et Bayou. 11 Canal et Bayou. 12 Canal et Bayou. 13 Canal et Bayou. 14 Canal et Bayou. 15 Canal et Bayou. 16 Canal et Bayou. 17 Canal et Bayou. 18 Canal et Bayou. 19 Canal et Bayou. 20 Canal et Bayou. 21 Canal et Bayou. 22 Canal et Bayou. 23 Canal et Bayou. 24 Canal et Bayou. 25 Canal et Bayou. 26 Canal et Bayou. 27 Canal et Bayou. 28 Canal et Bayou. 29 Canal et Bayou. 30 Canal et Bayou. 31 Canal et Bayou. 32 Canal et Bayou. 33 Canal et Bayou. 34 Canal et Bayou. 35 Canal et Bayou. 36 Canal et Bayou. 37 Canal et Bayou. 38 Canal et Bayou. 39 Canal et Bayou. 40 Canal et Bayou. 41 Canal et Bayou. 42 Canal et Bayou. 43 Canal et Bayou. 44 Canal et Bayou. 45 Canal et Bayou. 46 Canal et Bayou. 47 Canal et Bayou. 48 Canal et Bayou. 49 Canal et Bayou. 50 Canal et Bayou. 51 Canal et Bayou. 52 Canal et Bayou. 53 Canal et Bayou. 54 Canal et Bayou. 55 Canal et Bayou. 56 Canal et Bayou. 57 Canal et Bayou. 58 Canal et Bayou. 59 Canal et Bayou. 60 Canal et Bayou. 61 Canal et Bayou. 62 Canal et Bayou. 63 Canal et Bayou. 64 Canal et Bayou. 65 Canal et Bayou. 66 Canal et Bayou. 67 Canal et Bayou. 68 Canal et Bayou. 69 Canal et Bayou. 70 Canal et Bayou. 71 Canal et Bayou. 72 Canal et Bayou. 73 Canal et Bayou. 74 Canal et Bayou. 75 Canal et Bayou. 76 Canal et Bayou. 77 Canal et Bayou. 78 Canal et Bayou. 79 Canal et Bayou. 80 Canal et Bayou. 81 Canal et Bayou. 82 Canal et Bayou. 83 Canal et Bayou. 84 Canal et Bayou. 85 Canal et Bayou. 86 Canal et Bayou. 87 Canal et Bayou. 88 Canal et Bayou. 89 Canal et Bayou. 90 Canal et Bayou. 91 Canal et Bayou. 92 Canal et Bayou. 93 Canal et Bayou. 94 Canal et Bayou. 95 Canal et Bayou. 96 Canal et Bayou. 97 Canal et Bayou. 98 Canal et Bayou. 99 Canal et Bayou. 100 Canal et Bayou.

- 101 Canal et Bayou. 102 Canal et Bayou. 103 Canal et Bayou. 104 Canal et Bayou. 105 Canal et Bayou. 106 Canal et Bayou. 107 Canal et Bayou. 108 Canal et Bayou. 109 Canal et Bayou. 110 Canal et Bayou. 111 Canal et Bayou. 112 Canal et Bayou. 113 Canal et Bayou. 114 Canal et Bayou. 115 Canal et Bayou. 116 Canal et Bayou. 117 Canal et Bayou. 118 Canal et Bayou. 119 Canal et Bayou. 120 Canal et Bayou. 121 Canal et Bayou. 122 Canal et Bayou. 123 Canal et Bayou. 124 Canal et Bayou. 125 Canal et Bayou. 126 Canal et Bayou. 127 Canal et Bayou. 128 Canal et Bayou. 129 Canal et Bayou. 130 Canal et Bayou. 131 Canal et Bayou. 132 Canal et Bayou. 133 Canal et Bayou. 134 Canal et Bayou. 135 Canal et Bayou. 136 Canal et Bayou. 137 Canal et Bayou. 138 Canal et Bayou. 139 Canal et Bayou. 140 Canal et Bayou. 141 Canal et Bayou. 142 Canal et Bayou. 143 Canal et Bayou. 144 Canal et Bayou. 145 Canal et Bayou. 146 Canal et Bayou. 147 Canal et Bayou. 148 Canal et Bayou. 149 Canal et Bayou. 150 Canal et Bayou. 151 Canal et Bayou. 152 Canal et Bayou. 153 Canal et Bayou. 154 Canal et Bayou. 155 Canal et Bayou. 156 Canal et Bayou. 157 Canal et Bayou. 158 Canal et Bayou. 159 Canal et Bayou. 160 Canal et Bayou. 161 Canal et Bayou. 162 Canal et Bayou. 163 Canal et Bayou. 164 Canal et Bayou. 165 Canal et Bayou. 166 Canal et Bayou. 167 Canal et Bayou. 168 Canal et Bayou. 169 Canal et Bayou. 170 Canal et Bayou. 171 Canal et Bayou. 172 Canal et Bayou. 173 Canal et Bayou. 174 Canal et Bayou. 175 Canal et Bayou. 176 Canal et Bayou. 177 Canal et Bayou. 178 Canal et Bayou. 179 Canal et Bayou. 180 Canal et Bayou. 181 Canal et Bayou. 182 Canal et Bayou. 183 Canal et Bayou. 184 Canal et Bayou. 185 Canal et Bayou. 186 Canal et Bayou. 187 Canal et Bayou. 188 Canal et Bayou. 189 Canal et Bayou. 190 Canal et Bayou. 191 Canal et Bayou. 192 Canal et Bayou. 193 Canal et Bayou. 194 Canal et Bayou. 195 Canal et Bayou. 196 Canal et Bayou. 197 Canal et Bayou. 198 Canal et Bayou. 199 Canal et Bayou. 200 Canal et Bayou.

- 201 Canal et Bayou. 202 Canal et Bayou. 203 Canal et Bayou. 204 Canal et Bayou. 205 Canal et Bayou. 206 Canal et Bayou. 207 Canal et Bayou. 208 Canal et Bayou. 209 Canal et Bayou. 210 Canal et Bayou. 211 Canal et Bayou. 212 Canal et Bayou. 213 Canal et Bayou. 214 Canal et Bayou. 215 Canal et Bayou. 216 Canal et Bayou. 217 Canal et Bayou. 218 Canal et Bayou. 219 Canal et Bayou. 220 Canal et Bayou. 221 Canal et Bayou. 222 Canal et Bayou. 223 Canal et Bayou. 224 Canal et Bayou. 225 Canal et Bayou. 226 Canal et Bayou. 227 Canal et Bayou. 228 Canal et Bayou. 229 Canal et Bayou. 230 Canal et Bayou. 231 Canal et Bayou. 232 Canal et Bayou. 233 Canal et Bayou. 234 Canal et Bayou. 235 Canal et Bayou. 236 Canal et Bayou. 237 Canal et Bayou. 238 Canal et Bayou. 239 Canal et Bayou. 240 Canal et Bayou. 241 Canal et Bayou. 242 Canal et Bayou. 243 Canal et Bayou. 244 Canal et Bayou. 245 Canal et Bayou. 246 Canal et Bayou. 247 Canal et Bayou. 248 Canal et Bayou. 249 Canal et Bayou. 250 Canal et Bayou. 251 Canal et Bayou. 252 Canal et Bayou. 253 Canal et Bayou. 254 Canal et Bayou. 255 Canal et Bayou. 256 Canal et Bayou. 257 Canal et Bayou. 258 Canal et Bayou. 259 Canal et Bayou. 260 Canal et Bayou. 261 Canal et Bayou. 262 Canal et Bayou. 263 Canal et Bayou. 264 Canal et Bayou. 265 Canal et Bayou. 266 Canal et Bayou. 267 Canal et Bayou. 268 Canal et Bayou. 269 Canal et Bayou. 270 Canal et Bayou. 271 Canal et Bayou. 272 Canal et Bayou. 273 Canal et Bayou. 274 Canal et Bayou. 275 Canal et Bayou. 276 Canal et Bayou. 277 Canal et Bayou. 278 Canal et Bayou. 279 Canal et Bayou. 280 Canal et Bayou. 281 Canal et Bayou. 282 Canal et Bayou. 283 Canal et Bayou. 284 Canal et Bayou. 285 Canal et Bayou. 286 Canal et Bayou. 287 Canal et Bayou. 288 Canal et Bayou. 289 Canal et Bayou. 290 Canal et Bayou. 291 Canal et Bayou. 292 Canal et Bayou. 293 Canal et Bayou. 294 Canal et Bayou. 295 Canal et Bayou. 296 Canal et Bayou. 297 Canal et Bayou. 298 Canal et Bayou. 299 Canal et Bayou. 300 Canal et Bayou.

- 301 Canal et Bayou. 302 Canal et Bayou. 303 Canal et Bayou. 304 Canal et Bayou. 305 Canal et Bayou. 306 Canal et Bayou. 307 Canal et Bayou. 308 Canal et Bayou. 309 Canal et Bayou. 310 Canal et Bayou. 311 Canal et Bayou. 312 Canal et Bayou. 313 Canal et Bayou. 314 Canal et Bayou. 315 Canal et Bayou. 316 Canal et Bayou. 317 Canal et Bayou. 318 Canal et Bayou. 319 Canal et Bayou. 320 Canal et Bayou. 321 Canal et Bayou. 322 Canal et Bayou. 323 Canal et Bayou. 324 Canal et Bayou. 325 Canal et Bayou. 326 Canal et Bayou. 327 Canal et Bayou. 328 Canal et Bayou. 329 Canal et Bayou. 330 Canal et Bayou. 331 Canal et Bayou. 332 Canal et Bayou. 333 Canal et Bayou. 334 Canal et Bayou. 335 Canal et Bayou. 336 Canal et Bayou. 337 Canal et Bayou. 338 Canal et Bayou. 339 Canal et Bayou. 340 Canal et Bayou. 341 Canal et Bayou. 342 Canal et Bayou. 343 Canal et Bayou. 344 Canal et Bayou. 345 Canal et Bayou. 346 Canal et Bayou. 347 Canal et Bayou. 348 Canal et Bayou. 349 Canal et Bayou. 350 Canal et Bayou. 351 Canal et Bayou. 352 Canal et Bayou. 353 Canal et Bayou. 354 Canal et Bayou. 355 Canal et Bayou. 356 Canal et Bayou. 357 Canal et Bayou. 358 Canal et Bayou. 359 Canal et Bayou. 360 Canal et Bayou. 361 Canal et Bayou. 362 Canal et Bayou. 363 Canal et Bayou. 364 Canal et Bayou. 365 Canal et Bayou. 366 Canal et Bayou. 367 Canal et Bayou. 368 Canal et Bayou. 369 Canal et Bayou. 370 Canal et Bayou. 371 Canal et Bayou. 372 Canal et Bayou. 373 Canal et Bayou. 374 Canal et Bayou. 375 Canal et Bayou. 376 Canal et Bayou. 377 Canal et Bayou. 378 Canal et Bayou. 379 Canal et Bayou. 380 Canal et Bayou. 381 Canal et Bayou. 382 Canal et Bayou. 383 Canal et Bayou. 384 Canal et Bayou. 385 Canal et Bayou. 386 Canal et Bayou. 387 Canal et Bayou. 388 Canal et Bayou. 389 Canal et Bayou. 390 Canal et Bayou. 391 Canal et Bayou. 392 Canal et Bayou. 393 Canal et Bayou. 394 Canal et Bayou. 395 Canal et Bayou. 396 Canal et Bayou. 397 Canal et Bayou. 398 Canal et Bayou. 399 Canal et Bayou. 400 Canal et Bayou.

- 401 Canal et Bayou. 402 Canal et Bayou. 403 Canal et Bayou. 404 Canal et Bayou. 405 Canal et Bayou. 406 Canal et Bayou. 407 Canal et Bayou. 408 Canal et Bayou. 409 Canal et Bayou. 410 Canal et Bayou. 411 Canal et Bayou. 412 Canal et Bayou. 413 Canal et Bayou. 414 Canal et Bayou. 415 Canal et Bayou. 416 Canal et Bayou. 417 Canal et Bayou. 418 Canal et Bayou. 419 Canal et Bayou. 420 Canal et Bayou. 421 Canal et Bayou. 422 Canal et Bayou. 423 Canal et Bayou. 424 Canal et Bayou. 425 Canal et Bayou. 426 Canal et Bayou. 427 Canal et Bayou. 428 Canal et Bayou. 429 Canal et Bayou. 430 Canal et Bayou. 431 Canal et Bayou. 432 Canal et Bayou. 433 Canal et Bayou. 434 Canal et Bayou. 435 Canal et Bayou. 436 Canal et Bayou. 437 Canal et Bayou. 438 Canal et Bayou. 439 Canal et Bayou. 440 Canal et Bayou. 441 Canal et Bayou. 442 Canal et Bayou. 443 Canal et Bayou. 444 Canal et Bayou. 445 Canal et Bayou. 446 Canal et Bayou. 447 Canal et Bayou. 448 Canal et Bayou. 449 Canal et Bayou. 450 Canal et Bayou. 451 Canal et Bayou. 452 Canal et Bayou. 453 Canal et Bayou. 454 Canal et Bayou. 455 Canal et Bayou. 456 Canal et Bayou. 457 Canal et Bayou. 458 Canal et Bayou. 459 Canal et Bayou. 460 Canal et Bayou. 461 Canal et Bayou. 462 Canal et Bayou. 463 Canal et Bayou. 464 Canal et Bayou. 465 Canal et Bayou. 466 Canal et Bayou. 467 Canal et Bayou. 468 Canal et Bayou. 469 Canal et Bayou. 470 Canal et Bayou. 471 Canal et Bayou. 472 Canal et Bayou. 473 Canal et Bayou. 474 Canal et Bayou. 475 Canal et Bayou. 476 Canal et Bayou. 477 Canal et Bayou. 478 Canal et Bayou. 479 Canal et Bayou. 480 Canal et Bayou. 481 Canal et Bayou. 482 Canal et Bayou. 483 Canal et Bayou. 484 Canal et Bayou. 485 Canal et Bayou. 486 Canal et Bayou. 487 Canal et Bayou. 488 Canal et Bayou. 489 Canal et Bayou. 490 Canal et Bayou. 491 Canal et Bayou. 492 Canal et Bayou. 493 Canal et Bayou. 494 Canal et Bayou. 495 Canal et Bayou. 496 Canal et Bayou. 497 Canal et Bayou. 498 Canal et Bayou. 499 Canal et Bayou. 500 Canal et Bayou.

323 - CHARTRES - 323

CHARTRE DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

STATES-UNIS D'AMÉRIQUE. État de la Louisiane. Paroisse d'Orléans. VU ET APPROUVÉ par le Conseil de la Banque le 19 septembre 1906. QU'IL SOIT CONVU que ce jour, le vingt-trois septembre 1906, les actionnaires de la Banque ont adopté les statuts suivants...

ARTICLE I. Le nom et titre de cette corporation sera la CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK, et pour ce qui concerne les statuts, elle sera connue sous le nom de Banque de l'Orléans.

ARTICLE II. Cette Association aura et posséderà tous les pouvoirs accordés aux associations de banques d'épargne de dépôt et de confiance en vertu des dispositions de la loi No 106, approuvée le 13 mars 1855, intitulée: Loi sur le système fédéral de banques d'épargne de dépôt et de confiance...

ARTICLE III. Les affaires de cette corporation seront traitées dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'État de la Louisiane, et son domicile sera établi à New Orleans, La.

ARTICLE IV. Les statuts de cette corporation seront publiés dans un journal public dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'État de la Louisiane, et dans un journal public dans la ville de New York, dans l'État de New York...

ARTICLE V. Dans toutes les choses de cette corporation pour lesquelles il est nécessaire de limiter ou pour lesquelles il est nécessaire de limiter les pouvoirs des actionnaires, les statuts de cette corporation seront publiés dans un journal public dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'État de la Louisiane, et dans un journal public dans la ville de New York, dans l'État de New York...

CHARTRE DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

STATES-UNIS D'AMÉRIQUE. État de la Louisiane. Paroisse d'Orléans. VU ET APPROUVÉ par le Conseil de la Banque le 19 septembre 1906. QU'IL SOIT CONVU que ce jour, le vingt-trois septembre 1906, les actionnaires de la Banque ont adopté les statuts suivants...

ARTICLE I. Le nom et titre de cette corporation sera la CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK, et pour ce qui concerne les statuts, elle sera connue sous le nom de Banque de l'Orléans.

ARTICLE II. Cette Association aura et posséderà tous les pouvoirs accordés aux associations de banques d'épargne de dépôt et de confiance en vertu des dispositions de la loi No 106, approuvée le 13 mars 1855, intitulée: Loi sur le système fédéral de banques d'épargne de dépôt et de confiance...

ARTICLE III. Les affaires de cette corporation seront traitées dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'État de la Louisiane, et son domicile sera établi à New Orleans, La.

ARTICLE IV. Les statuts de cette corporation seront publiés dans un journal public dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'État de la Louisiane, et dans un journal public dans la ville de New York, dans l'État de New York...

ARTICLE V. Dans toutes les choses de cette corporation pour lesquelles il est nécessaire de limiter ou pour lesquelles il est nécessaire de limiter les pouvoirs des actionnaires, les statuts de cette corporation seront publiés dans un journal public dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'État de la Louisiane, et dans un journal public dans la ville de New York, dans l'État de New York...

CHARTRE DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

STATES-UNIS D'AMÉRIQUE. État de la Louisiane. Paroisse d'Orléans. VU ET APPROUVÉ par le Conseil de la Banque le 19 septembre 1906. QU'IL SOIT CONVU que ce jour, le vingt-trois septembre 1906, les actionnaires de la Banque ont adopté les statuts suivants...

ARTICLE I. Le nom et titre de cette corporation sera la CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK, et pour ce qui concerne les statuts, elle sera connue sous le nom de Banque de l'Orléans.

ARTICLE II. Cette Association aura et posséderà tous les pouvoirs accordés aux associations de banques d'épargne de dépôt et de confiance en vertu des dispositions de la loi No 106, approuvée le 13 mars 1855, intitulée: Loi sur le système fédéral de banques d'épargne de dépôt et de confiance...

ARTICLE III. Les affaires de cette corporation seront traitées dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'État de la Louisiane, et son domicile sera établi à New Orleans, La.

ARTICLE IV. Les statuts de cette corporation seront publiés dans un journal public dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'État de la Louisiane, et dans un journal public dans la ville de New York, dans l'État de New York...

ARTICLE V. Dans toutes les choses de cette corporation pour lesquelles il est nécessaire de limiter ou pour lesquelles il est nécessaire de limiter les pouvoirs des actionnaires, les statuts de cette corporation seront publiés dans un journal public dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'État de la Louisiane, et dans un journal public dans la ville de New York, dans l'État de New York...

C. LAZARD & CO., L'Id. LES ANCIENS ET PREMIERS MARCHANDS DE VETEMENTS CONFECTIONNÉS, d'Articles de toilette et de Chapeaux. Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche. 604 et 606 RUE DU CANAL.

D. MERCIER'S SONS. Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales. Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants. Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche. 604 et 606 RUE DU CANAL.

F. A. BRUNET, IMPORTATEUR DIRECT. HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER. 318 - RUE ROYALE - 318. ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE. Le Seul Grand et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans. Venez visiter et vous rendre compte par vous-même de nos prix de nos marchandises dont le détail toute concurrence. Les ordres de la compagnie sont sollicités.

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage. Médaillons de tous dessins en argent et en or. CHEZ WM. FRANTZ & CO., JOAILLIERS. SUCCESSION DE FRANTZ BROS & CO. 143 RUE CARONDELET.

INCORPORÉE EN 1866. Perles payées au comptant, sans escompte, aussitôt ajustées. SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL DE LA NOUVELLE-ORLEANS. N° 323, vieux N° 65 rue Royal. Capital: \$1,000,000.00. Actifs: \$1,400,000.00. Surplus: \$1,000,000.00. CHAIRS LANTIER, Président. FERGUS G. LEE, Secrétaire. CHAS D. FOUCHER, Gérant. \$6,000,000.00 de pertes payées dans les États-Unis.

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe. Plus de \$71,000,000 de pertes payées dans les États-Unis. Pertes payées en 1897: \$2,239,000.00. Pertes payées en 1898: \$1,439,730.00. Bénéfices dans le bâtiment de la Compagnie, sur les rues Carondelet et Common. DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS: SUYARD, SUTHERLAND, L. O. FALLON, LUDWIG, MORSE, O. M. SOULA, CLARKSON, J. LOW, BOURGEOIS, BAILLET, J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire. TROUS H. ANDERSON, Député Assistant-Secrétaire. 607-100 - 100-100.

L'ABEILLE - DE LA - Nlle-Orléans. CUMBERLAND TELEPHONE 2096-R. Illustration d'un homme en costume d'époque tenant un grand panneau avec le logo de l'abeille.